

du gouvernement. La planification se déroule en deux étapes : le plan fondamental et le plan de développement. Le plan fondamental consiste à jeter les bases d'un réseau unifié et à établir des critères connexes pour l'ensemble du réseau chinois. Il renferme toutes les données techniques touchant l'architecture du réseau, l'attribution des indicatifs de central, celle des numéros d'abonné, la signalisation de commande, la synchronisation du réseau et les normes d'achèvement. Du point de vue commercial, le plan de développement est le plus important. La planification du développement garantit que les programmes de mise en place des télécommunications satisfont aux besoins tant économiques que sociaux de la Chine. Le plan de développement couvre tous les aspects de la mise en place du réseau : appels interurbains, services urbains, ruraux, privés, transmission de données en rafale, téléphonie mobile et sans fil, services non vocaux. Le plan de développement sert à établir les réseaux de télécommunications en fonction de l'architecture du plan fondamental. Il fixe les priorités et les niveaux budgétaires.

La responsabilité du plan de développement est assumée en partie par les autorités nationales (le ministère des Postes et des Télécommunications) et en partie par les provinces (les régies des télécommunications). Une fois que la Commission de planification nationale a approuvé les plans, notamment leur financement au moyen de prêts étrangers, les crédits sont attribués aux régies provinciales des télécommunications qui les accordent aux entreprises relevant de leur compétence. Ce sont ces entreprises qui préparent les documents de soumission

pour l'achat du matériel conformément au Plan quinquennal. En raison de la dynamique nationale et provinciale en matière de planification et d'achat, il convient d'établir des contacts auprès des autorités tant provinciales que centrales.

À Hong Kong, les secteurs des télécommunications et de la télévision par câble ou satellite ont été libéralisés et connaissent une expansion rapide dans des conditions plus concurrentielles. La nouvelle Régie autonome des télécommunications gère librement l'importation du matériel de télécommunication, l'attribution des fréquences ainsi que les nouveaux services et réseaux.

Débouchés

Les besoins de la Chine en matière d'importation et d'infrastructure correspondent aux points forts des exportateurs canadiens dans des domaines comme la commutation et la transmission numériques, les communications par satellite, la fibre optique, les systèmes du mode de transfert asynchrone (MTA), la gestion et le contrôle des réseaux et les communications sans fil. Les fournisseurs canadiens ont pour principaux clients le gouvernement chinois, par l'intermédiaire du ministère des Postes et des Télécommunications, et, depuis juillet 1994, la Société unie des télécommunications de Chine (Unicom Chine).

Les sociétés d'État chinoises souhaitent créer des coentreprises avec des partenaires étrangers en vue de favoriser le transfert de technologies. À Hong Kong, des sociétés cherchent de nouvelles